

Que dit le Code du Travail ? (art. R.4224-15 et R.4224-16)

- + Présence d'**au moins un salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**, dans les ateliers où sont effectués des **travaux dangereux** et dans les **chantiers mobilisant plus de 20 personnes, plus de 15 jours** et impliquant la réalisation de **travaux dangereux**.
- + Il est néanmoins **recommandé de dépasser ces obligations** afin de disposer de personnels formés au SST capables d'intervenir efficacement en cas d'accident.

Procédure d'alerte en cas d'accident grave



- + **Sécuriser** les lieux de l'accident et les personnes impliquées.
- + **Alerter** le(s) SST et/ou les secours en composant le 15 (SAMU). Ne jamais raccrocher en premier.
- + Effectuer les **gestes de premiers secours**.

ALERTER LES SECOURS



Rester **calme** afin de communiquer :

- L'identité de l'appelant
- Le numéro d'appel
- Le lieu de l'accident
- L'état de la (les) victimes ...

15

SAMU

18

Pompiers

CONSEILS EN CAS D'ACCIDENT GRAVE

- + En cas d'amputation, placer le membre amputé **dans une poche plastique** et la maintenir à basse température dans la glace.
- + Ne **jamais retirer soi-même** un corps étranger (lame etc.).
- + Ne **jamais donner à boire et à manger** à un blessé grave.
- + Couvrir le(s) blessé(s) avec la couverture de survie (**face dorée vers l'extérieur**).
- + Ne pas hésiter à demander conseil auprès d'un médecin du SAMU.



Rappel : L'employeur est tenu de déclarer tout accident de travail ou de trajet **48 heures au plus tard** (non compris les dimanches et jours fériés ou chômés) après en avoir pris connaissance.



Rappel : secourir sans risque c'est **se laver les mains et porter des gants**.

PETITES PLAIES

- ❖ Nettoyer la plaie à l'eau et au savon.
- ❖ Sécher puis désinfecter.
- ❖ Pose de pansement. En cas de saignement prolongé utiliser du coalgan.

BRÛLURES PEU ETENDUES

- ❖ Passer la brûlure sous l'eau tempérée (15°C) environ 15 minutes.

PROJECTIONS OCULAIRES SANS GRAVITÉ

- ❖ Rincer abondamment l'œil au sérum physiologique en prenant soin de ne pas contaminer l'autre œil.

MALAISES

- ❖ Allonger la victime en prenant soin de lui surélever les pieds,
- ❖ Observer (coloration, sueurs...) et questionner (douleurs...),
- ❖ Prendre conseil auprès du 15,
- ❖ Rester auprès d'elle,
- ❖ Si la victime demande du sucre, lui en donner, de préférence en morceaux.

SAIGNEMENTS DE NEZ

- ❖ Faire asseoir la personne et ne pas lui mettre la tête à l'arrière,
- ❖ Comprimer la narine pendant quelques minutes,
- ❖ Si le saignement persiste, prendre conseil auprès du 15.

